# Droits des usagers

Les droits du patient entrant à l'hôpital sont multiples : droit à la qualité de l'accueil et des soins, droit à l'information et au consentement. Les équipes hospitalières doivent accueillir tout patient, sans discrimination et conformément au principe de laïcité.

Ces droits sont garantis par tout un ensemble de textes dont la loi du 4 mars 2002 et diverses chartes qui sont portées à la connaissance de chaque personne hospitalisée.

En cas de manquement à ces droits, le patient peut formuler une réclamation auprès du directeur de l'établissement.

*Le Centre Hospitalier de Perpignan et l'ensemble de ses personnels développent une organisation respectueuse des droits des patients.*

## Dans cette rubrique

### Mes démarches

DÉPÔT ET RESTITUTION DES BIENS ET DES VALEURS DES HOSPITALISÉS
ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

### Droits des usagers

DROIT AU CONSENTEMENT
DIRECTIVES ANTICIPÉES
DEVOIRS DU PATIENT
COMMISSION D'USAGERS ET REPRÉSENTANTS D'USAGERS
INFORMATIQUE ET LIBERTÉ
COMITÉ D'ÉTHIQUE

## Les chartes

**€HARTE ROMAIN JACOB**
**€HARTE DES ENFANTS HOSPITALISÉS**
**€HARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE**
**€HARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**
**€HARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE MAJEURE PROTÉGÉE**
**€HARTE DE LA BIENTRAITANCE**
**€HARTE DE LA LAICITÉ**

## Les cultes

Liste et coordonnées des représentants des cultes présents au Centre Hospitalier de Perpignan

## Dons et prélèvement d'organes

Que dit la loi ?

## Les associations d'usagers

Accompagner, soutenir et orienter nos patients.
Le Centre Hospitalier de Perpignan a conventionné...